

CONTRAT DE LOCATION DE CAMPING-CAR

ENTRE :

(Pour les personnes physiques) :

NOM : ...

Prénom : ...

Date de naissance : ...

Adresse : ...

Téléphone : ...

(Pour les personnes morales) :

Forme : ... (SARL, EURL, SA, SCI, SNC, SAS, Association...)

Dénomination sociale : ...

N° SIRET : ... (14 chiffres)

Adresse du siège social : ...

NOM et prénom du représentant de la société : ...

Le(s) locataire(s) - D'UNE PART

ET :

Forme : ... (SARL, EURL, SA, SCI, SNC, SAS, Association...)

Dénomination sociale : ...

N° SIRET : ... (14 chiffres)

Adresse du siège social : ...

NOM et prénom du représentant de la société : ...

Le(s) propriétaire(s) (loueur) - D'AUTRE PART

Vu les dispositions des articles 1713 et suivants du Code civil.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Suivant les dispositions du Code civil sur le louage, le loueur, donne en location à titre non professionnel, au locataire qui accepte, le camping-car dont la désignation suit, moyennant le prix et sous les charges et conditions ci-après stipulées.

ARTICLE 1 – DESIGNATION :

B – Date de première immatriculation : 16/06/2010
D.1 – Marque : ADRIA...
D.2 – Type, variante, version : Matrix 680SP
E – Numéro d'identification du véhicule : AV-540-BP
J.1 – Genre national : VASP
J.3 – Carrosserie (désignation nationale) : Caravane
P.6 – Puissance administrative nationale : 8 CV

Kilométrage : ...

Tel que ledit bien existe et suivant l'état du camping-car annexé aux présentes.

ARTICLE 2 – DESTINATION :

Le camping-car est destiné exclusivement à un usage privé et personnel en tant que véhicule de tourisme.

ARTICLE 3 – CONDITIONS CONCERNANT LE CONDUCTEUR :

Le conducteur du camping-car loué certifie être en possession d'un permis de conduire en cours de validité de plus de 5 ans et disposer de suffisamment de points pour pouvoir s'en servir.

Le camping-car ne peut être conduit que par le locataire à l'exclusion de tout autre conducteur.

Le locataire demeure entièrement responsable du camping-car loué et de ses accessoires dont il a la garde.

ARTICLE 4 – CESSION, SOUS LOCATION :

Le locataire ne pourra céder ou sous-louer le camping-car loué.

ARTICLE 5 – DUREE :

Le présent contrat est conclu à compter du ... pour se terminer le

ARTICLE 6 – RESTITUTION :

A l'issue du contrat le locataire est tenu de restituer le camping-car au loueur à son domicile ou en tout lieu indiqué par ce dernier.

Le contrat de location et la responsabilité du locataire ne prennent fin qu'à réception du camping-car, des clés et des papiers par le loueur ou une personne mandatée par celui-ci.

Le camping-car, ainsi que tous les accessoires mis à disposition du locataire doivent être rendus dans l'état constaté contradictoirement au début de la location.

La perte ainsi que la détérioration du camping-car ou des accessoires obligent financièrement le locataire.

ARTICLE 7 – COUT DE LA LOCATION :

Paiement unique avec acompte.

Le présent contrat est consenti et accepté moyennant le paiement d'un premier acompte de ... *(préciser le pourcentage. Exemple : 30 %) du montant total de la location soit ... (montant en chiffre et en lettres) euros.*

Le solde de ... *(montant en chiffre et en lettres) euros* devant être payé au plus tard 15 jours avant la location.

ARTICLE 8 – FRAIS ANNEXES :

Les frais éventuellement exposés par le propriétaire pour ramener le camping-car sont à la charge du locataire.

Il en ira de même pour le complément en carburant si le camping-car a été mis à disposition avec le réservoir plein et qu'il n'est pas restitué dans les mêmes conditions.

Plus généralement, il supportera l'intégralité des prestations, services rendus et dépenses acquittées pour son compte par le loueur par nécessité ou commodité de gestion.

ARTICLE 9 – ENTRETIEN ET REPARATIONS :

Le locataire s'engage à entretenir le camping-car de son mieux, à procéder à tous les contrôles rendus obligatoires ou jugés nécessaires.

Sauf cas de prise en charge par une compagnie d'assurance, il supportera toutes réparations qui deviendraient nécessaires par suite des dégradations résultant de son fait ou de tiers.

Il devra l'entretenir, pendant toute la durée de la location, et le rendre en bon état de réparations ainsi qu'en parfait état de propreté intérieur et extérieur. A défaut, il devra s'acquitter d'une somme forfaitaire de 100 € (ou plus selon l'état) pour le nettoyage.

Il ne pourra faire dans le camping-car aucune modification ou aménagement.

Il vérifiera régulièrement les différents niveaux (huile, eau, eaux usées, liquide de direction ou de refroidissement) et s'assurera de la pression des pneus.

Il procédera au remplacement des menus équipement usagés ou endommagés tels que les essuie-glaces ou les ampoules.

Le locataire est responsable de l'ensemble des dommages causés par sa négligence.

En outre, le locataire est responsable de tous les dommages découlant du remplissage du réservoir avec un carburant non approprié.

ARTICLE 10 – CONDITIONS :

La présente location est consentie et acceptée sous les charges et conditions ordinaires de droit en pareille matière et notamment sous celles suivantes que le locataire s'oblige à exécuter et accomplir :

Etat du camping-car :

Le locataire prendra le camping-car dans l'état où il se trouvera au jour de sa mise à disposition.

A défaut d'état du camping-car dressé contradictoirement entre les parties le jour de l'entrée en jouissance, le locataire sera présumé avoir reçu ledit camping-car en bon état d'usage et propre sans que, postérieurement, il puisse établir la preuve contraire.

Jouissance :

Le locataire devra jouir du camping-car, en bon père de famille.

Il devra notamment, prendre toutes précautions pour se conformer strictement aux prescriptions de tous règlements et au Code de la route.

Utilisations interdites :

Il est interdit au locataire d'utiliser le camping-car :

- pour prendre part à des manifestations sportives motorisées, à des tests de véhicules et en tant qu'auto-école;

- pour transporter des marchandises ou des personnes contre rémunération;
- pour tracter, remorquer ou déplacer un autre véhicule d'une façon quelconque;
- surchargé avec un nombre de personne ou une charge utile dépassant les valeurs indiquées par le constructeur;
- pour transporter des matières inflammables, explosives, toxiques ou dangereuses;
- pour commettre des crimes, délits et autres infractions.

L'utilisation du camping-car est autorisé uniquement dans les états Européens.

Assurances :

Le camping-car et les équipements qui le composent sont assurés par le loueur auprès d'une compagnie d'assurance solvable. L'assistance au véhicule et aux personnes est comprise 24 h/24, y compris en cas de crevaison. Le locataire est responsable de ses effets personnels en cas de vol, incendie et dégradation. Celui-ci peut éventuellement contacter son assurance pour assurer ses biens.

Survenance d'un dommage :

Le locataire devra avertir immédiatement les forces de police ou de gendarmerie en cas d'accident, de vol, de perte, d'incendie, de dommage causé par du gibier ou autre dégradation et faire établir un rapport ou procès-verbal attestant des conditions dans lesquelles est intervenu l'incident.

En tout état de cause, le locataire est tenu d'informer le loueur de tout évènement affectant le camping-car.

S'il est dressé un constat amiable par le locataire, celui-ci devra être rempli sur les lieux de l'accident, avec l'autre conducteur, conformément aux usages et à la réglementation sans qu'aucune rubrique ne soit éludée ou ignorée. Un soin particulier sera apporté au croquis.

Si l'accident implique plusieurs véhicules, il sera établi un constat amiable avec le conducteur du véhicule qui précède, et un autre constat avec celui qui suit.

En cas de refus de l'autre conducteur de signer le constat amiable, le numéro d'immatriculation du véhicule adverse devra être relevé par le locataire. Le locataire devra alors tenter d'obtenir le témoignage des personnes qui ont assisté à l'accident, ou solliciter l'intervention d'un agent de police ou d'un gendarme.

Le constat rempli doit être adressé à la compagnie d'assurance dans les cinq jours ouvrés après que celui-ci ait été préalablement présenté et validé par le loueur tenu de respecter le délai ci-dessus qui est d'ordre public (art. L. 113-2 du Code des assurances).

ARTICLE 11 – RESPONSABILITE DU LOUEUR :

Le loueur n'est nullement tenu envers le locataire ou les tiers par les accidents ou dommages survenant pendant la durée de la location.

Le loueur n'est pas responsable des dommages causés par un défaut affectant le camping-car, à moins que ce défaut ne soit la conséquence d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de sa part.

ARTICLE 12 – CLAUSE RESOLUTOIRE :

A défaut de paiement ou d'exécution d'une seule des conditions des présentes, le contrat de location sera résilié de plein droit après envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 1226 du Code civil, il est expressément convenu que l'intégralité des montants non payés à leur échéance seront, à titre de clause pénale, majorés de dix pour-cent, huit jours après l'envoi, par le loueur, d'une lettre recommandée avec avis de réception, réclamant le paiement et indiquant son intention de mettre en œuvre la présente clause.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle à la clause résolutoire ou au paiement de dommages-intérêts réclamés par le loueur.

ARTICLE 13 – DEPOT DE GARANTIE :

Le dépôt de garantie est fixé à la somme de 3 000 euros.

Ce montant viendra garantir la bonne exécution des obligations et sommes auxquelles est tenu le locataire. Il sera restitué dans la semaine qui suit la restitution du camping-car après contrôle complet de celui-ci et déduction faite des frais de remise en état non couverts par l'assurance et des pénalités éventuelles.

ARTICLE 14 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- le loueur : en son domicile ;
- le locataire : ... (*« à l'adresse de son domicile » ou préciser l'adresse si celle-ci est différente de celle indiquée sur la première page*).

ARTICLE 15 – CLAUSE PARTICULIERE :

Le camping-car est non fumeur et les animaux domestiques ne sont pas admis.

ARTICLE 16- GARDIENNAGE GRATUIT DU VEHICULE DU LOCATAIRE :

Le loueur offre au locataire la possibilité de garer son véhicule dans l'enceinte de Royans Camping-Car. Ce service est gratuit et sans garantie de la part du loueur. Ce dernier ne saurait être tenu pour responsable des vols, dégradations ou incendie. Il appartient au locataire de prendre ses dispositions auprès de son propre assureur.

ARTICLE 17-RECOMMANDATION :

Vous conduisez un véhicule plus long, plus large et plus haut que votre voiture habituelle, pensez-y bien en stationnant ou en passant sous un pont.

Gabarit du camping-car : - Hauteur : 3m10
- Largeur : 2m30
- Longueur : 7m40.

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous souhaitons bonne route.

Fait à St Jean en Royans sur 9 pages le ... *(date de la signature du contrat de location)* en 2 originaux.

Pour le loueur

Pour le locataire

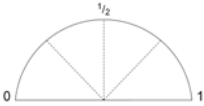
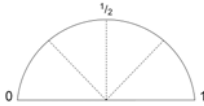
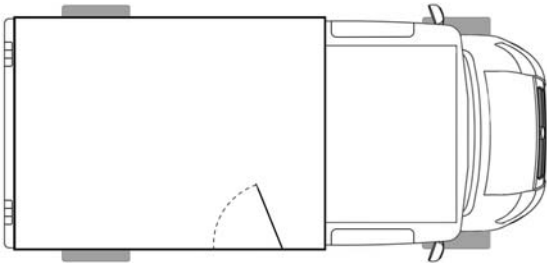
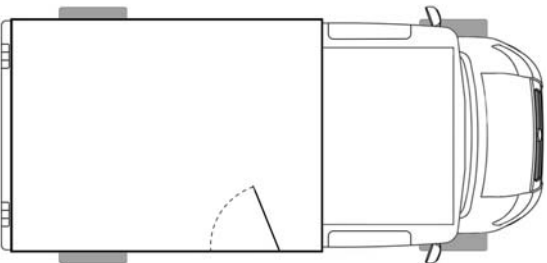
Signature(s)

Signature(s) suivit de mention Lu et approuvé

ETAT DU CAMPING-CAR

Modèle :	Immatriculation :
----------	-------------------

DEPART	RETOUR
---------------	---------------

Date et heure		
Carburant Le véhicule part avec le plein et doit être rendu ainsi.		
Etat de la carrosserie	<input type="checkbox"/> Rayure <input type="checkbox"/> Rayure importante	<input type="checkbox"/> Rayure <input type="checkbox"/> Rayure importante
	<input type="checkbox"/> Coup <input type="checkbox"/> Element à remplacer	<input type="checkbox"/> Coup <input type="checkbox"/> Element à remplacer
		
	<input type="checkbox"/> RAS	<input type="checkbox"/> RAS
Etat des pneus	<input type="checkbox"/> Neufs <input type="checkbox"/> Etat d'usage	<input type="checkbox"/> Etat d'usage <input type="checkbox"/> Dégradés <input type="checkbox"/> Crevaison <input type="checkbox"/> Autre
Observations		
	<input type="checkbox"/> Suite sur papier libre annexé	<input type="checkbox"/> Suite sur papier libre annexé

Contrôles	Oui Non		Oui Non	
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Pression des pneus <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Outils / crick <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Roue de secours <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Essuies glaces <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Radio <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Papiers (carte grise) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Propreté extérieure <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Propreté intérieure <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Propreté vitres <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Propreté cendrier <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Propreté bas de caisse <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Niveaux <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Optiques et feux clignotants <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Pack sécurité : gilet + triangle <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> GPS + CD-ROM <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Alarme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Climatiseur <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Réfrigérateur <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Douche <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Chauffage <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> WC chimique <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Antenne TV et/ou satellite <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 2 Bouteilles de gaz <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Jeu de 2 cales et de mise à niveau <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Tuyau de remplissage de réservoir <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Rallonge électrique <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 Bouteilles de produit chimique WC <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> TV avec télécommande <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Lecteur DVD <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Table et chaises de camping <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Porte vélo <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Store extérieur <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Pare Soleil <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Vaisselle : 6 assiettes plates, 6 assiettes à dessert, 6 couteaux, 6 fourchettes, 6 cuillères à café, 6 cuillères à soupes, 6 bols, une cafetière italienne, 6 verres, un pot à eau, 2 saladiers, une louche, une grosse cuillère, une spatule, une écumoire, 3 cuillères en bois, un fouet, une râpe, un économe, un ouvre boîte, un tire bouchon, un plat à gratin, une essoreuse à salade, une passoire, 3 casseroles, 2 poêles, un couvercle <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Literie : 2 matelas, 2 draps de protection, 4 oreillers <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Documentation constructeur <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Documentation assurance <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Télécommandes + piles	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Pression des pneus <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Outils / crick <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Roue de secours <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Essuies glaces <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Radio <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Papiers (carte grise) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Propreté extérieure <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Propreté intérieure <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Propreté vitres <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Propreté cendrier <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Propreté bas de caisse <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Niveaux <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Optiques et feux clignotants <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Pack sécurité : gilet + triangle <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> GPS + CD-ROM <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Alarme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Climatiseur <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Réfrigérateur <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Douche <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Chauffage <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> WC chimique <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Antenne TV et/ou satellite <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 2 Bouteilles de gaz <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Jeu de 2 cales et de mise à niveau <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Tuyau de remplissage de réservoir <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Rallonge électrique <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 6 Bouteilles de produit chimique WC <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> TV <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Lecteur DVD <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Table et chaises de camping <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Porte vélo <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Store extérieur <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Pare Soleil <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Vaisselle : 6 assiettes plates, 6 assiettes à dessert, 6 couteaux, 6 fourchettes, 6 cuillères à café, 6 cuillères à soupes, 6 bols, une cafetière italienne, 6 verres, un pot à eau, 2 saladiers, une louche, une grosse cuillère, une spatule, une écumoire, 3 cuillères en bois, un fouet, une râpe, un économe, un ouvre boîte, un tire bouchon, un plat à gratin, un tire bouchon, un plat à gratin, une essoreuse à salade, une passoire, 3 casseroles, 2 poêles, un couvercle <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Literie : 2 matelas, 2 draps de protection, 4 oreillers <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Documentation constructeur <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Documentation assurance <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Télécommandes + piles		